

Fiche signalétique «Comité consultatif des acteurs de la mise en œuvre et des utilisateurs» (01.11.2023)

<div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; margin-bottom: 10px;">Comité de pilotage OFSP/CDS Comité de programme</div> <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; width: 20%;">Comité consultatif Acteurs de la mise en œuvre et des utilisateurs</div> <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; width: 50%; text-align: center;">Secrétariat</div> <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; width: 20%;">Groupe de coordination Cantons</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; width: 45%;">Champ d'activité Information et habilitation</div> <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; width: 45%;">Champ d'activité Formats d'échange et sémantique</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-between; margin-top: 10px;"> <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; width: 45%;">Champ d'activité Communautés et mise en œuvre</div> <div style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 5px; width: 45%;">Champ d'activité Environnement de référence et technique</div> </div>	
Fonction	<p>Les utilisateurs du DEP et les personnes chargées de la mise en œuvre sont représentés au sein du comité consultatif. Ils conseillent eHealth Suisse en fonction de leurs besoins et de leurs attentes en ce qui concerne le développement et la diffusion du DPE.</p>
Tâches	<p>Le comité consultatif des responsables de la mise en œuvre et des utilisateurs soutient et conseille le Secrétariat dans ses travaux. A cet effet, ses membres se coordonnent au besoin avec eHealth Suisse. Le conseil consultatif peut émettre des recommandations, des avis et des propositions.</p> <p>Le comité consultatif participe à l'élaboration de l'ordre du jour de ses réunions. Il est régulièrement informé de l'état des travaux dans les organes de eHealth Suisse, y apporte sa contribution et peut faire des propositions pour de nouveaux thèmes. En collaboration avec le secrétariat, il détermine quels thèmes liés à l'introduction du DEP ou à la stratégie eHealth Suisse 2.0 doivent être régulièrement mis à l'ordre du jour et discutés au sein du comité. Avant la conclusion de travaux techniques importants ou avant les décisions du Comité de programme DEP / Comité de pilotage d'eHealth Suisse, le comité consultatif est informé ou consulté par des canaux appropriés (lors de séances ordinaires ou dans le cadre de la procédure de consultation par courriel).</p>
Compétence souhaitée des membres	<p>Les membres ont un rôle de direction ou de coordination au sein de leurs associations ou organisations. Ils représentent les intérêts de leur profession ou de leur groupe d'intérêt au sein du comité consultatif. Les membres ont la responsabilité de veiller à ce que les opinions et les positions représentées au sein du conseil consultatif soient soutenues au sein de leur propre organisation.</p>

<p>Critères d'éligibilité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'intérêt national/représentation d'intérêts ou association professionnelle dans le domaine de la santé. • Organisation ayant un rôle à jouer dans la diffusion et le développement du DEP en tant qu'utilisateur ou metteur en œuvre. • Organisation qui s'engage au niveau politique pour la diffusion et le développement du DEP. • D'autres représentants peuvent y siéger à la demande de l'OFSP ou de la CDS.
<p>Mission des organisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les ordres du jour sont envoyés suffisamment à l'avance (par exemple 15 jours ouvrables). Les points à l'ordre du jour sont discutés en interne par les organisations avant les réunions du comité consultatif. Les organisations se présentent aux réunions avec une position consolidée de leurs membres ou de leur comité directeur. • Les organisations soutiennent le travail du comité consultatif de manière constructive. • L'organisation s'engage à participer à au moins 3 réunions sur 4 par an. Les organisations qui participent à moins de 75% des réunions sur une période de 24 mois perdent leur engagement au sein du comité consultatif. Des dérogations peuvent être accordées sur demande.
<p>Estimation de la charge de travail</p>	<p>☞ 3-4 réunions par an, y compris la préparation et le suivi</p>
<p>Organisations invitées</p>	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Organisation de patients (SPO) ☞ Ligues de santé (Geliko) ☞ FMH ☞ VEDAG ☞ mfe (<i>sollicité</i>) ☞ SMSR (<i>sollicité</i>) ☞ Senesuisse (<i>sollicité</i>) ☞ pharmaSuisse ☞ FSAS ☞ H+ ☞ Curaviva ☞ Aide et soins à domicile Suisse ☞ Conférence des communautés (de base) (<i>sollicité</i>) ☞ SGMI (<i>sollicité</i>) ☞ vgi.ch ☞ Interassociation de sauvetage (<i>sollicité</i>) ☞ VSFM (<i>sollicité</i>) ☞ CI eHealth ☞ Cantons ☞ CDS ☞ Confédération ☞ santésuisse ☞ Curafutura